

Commune de SAINT SANTIN

CONSEIL MUNICIPAL du 25 mai 2018

Le 25 mai 2018 à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni sur convocation ordinaire du 15 mai 2018, sous la présidence de Mme Michèle COUDERC Maire,

Présents Mesdames et Messieurs Jean-Marie AURIERES, Maurice AURIERES, Hervé CARRIERE, Michèle COUDERC, Marc COUDON, Dominique FEYT, Michel FRAUX, Colette GRYSOLE, Stéphanie LESCURE, Noëlle MOLINIER-PORTE, Claudette PRONZAC, Dominique ROUALDES, Maurice ARMAND ;

Absent excusé : M. Sébastien IMBERT ayant donné pouvoir à Mme COUDERC

Secrétaire de séance : Mme Noëlle MOLINIER-PORTE

Avant d'aborder l'ordre du jour, le conseil municipal approuve le compte-rendu du précédent conseil municipal en date du 23 mars 2018

LOTISSEMENT LA GARRIGUE 3^e TRANCHE

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition du plan d'aménagement du futur lotissement 3^e tranche, établi par le Cabinet AQR Vincent Teilhard désigné comme Maître d'œuvre par délibération du 2 février 2018, et Guillaume Laize, paysagiste.

Un cheminement et des espaces verts occuperont un pourcentage obligatoire de 20 % de la surface totale. La pente naturelle nécessite un petit bassin de rétention pour les eaux pluviales.

La création de 11 lots de 817 à 1.433 m² est prévue.

Après étude des documents et délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition d'aménagement présentée par le Maître d'œuvre
- Demande, dans la mesure du possible :
 - o que l'évacuation des eaux pluviales soit canalisée la mesure du possible vers le plan d'eau déjà en place afin de supprimer le nouveau bassin de rétention
 - o la finalisation début juillet 2018
 - o Le dépôt du permis d'aménager 1^{ère} quinzaine de juillet 2018
 - o La consultation des entreprises en octobre 2018
 - o La réalisation des travaux de viabilisation de novembre 2018 à février 2019
 - o La commercialisation des lots à partir de mars 2019
- Donne pouvoirs à Mme le Maire afin de signer les documents et devis nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

ACQUISITION DE TERRAINS

Mme le Maire présente aux Conseillers Municipaux l'issue de ses négociations avec la famille de M. Paul AURIERES, décédé, concernant le projet d'acquérir, par la commune un ensemble immobilier comprenant deux grands terrains et un corps de bâtiment (maison familiale et dépendances) actuellement classées en zone naturelle de la carte communale.

Cet ensemble est particulièrement bien placé car situé en sortie d'agglomération bourg de SAINT SANTIN ; le projet consisterait en la rétrocession, au Nord, du corps de ferme et une partie du terrain adjacent, le reste constituant une réserve foncière mitoyenne du parking de la mairie.

La parcelle Sud pourra être classée constructible dans le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) en voie d'application et permettrait la création d'un lotissement d'une dizaine de lots.

Les filles de M. Paul AURIERES et M Pierre AURIERES, vendeurs, propose l'ensemble des terrains et bâtiments pour la somme de 25.000 € dans l'esprit de participer au développement de la commune de SAINT SANTIN ;

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'acquérir auprès des héritiers de M. Paul AURIERES pour un montant de 25.000 € les parcelles cadastrées
 - o E 1597 – surface 11.131 m²
 - o E 1594 – surface 499 m² - granges et terrain
 - o E 1590 – surface 5.984 m²
 - o E 1592 – surface 556 m² - maison et dépendances
 - o E 37 – surface 461 m²
- de donner tous pouvoirs à Mme le Maire afin de signer toutes les pièces, documents et actes afférents à cette décision

DELIBERATIONS BUDGETAIRES

Répartition de l'emprunt à court terme

Afin d'honorer les factures liés aux deux marchés publics en cours et dans l'attente du versement des subventions, la commune a contracté auprès de la Banque Crédit Agricole un emprunt à court terme de 24 mois (délibération du 3 avril 2018) d'un montant de 250.000 € à échéances trimestrielle des intérêts uniquement, le capital étant remboursable en une seule échéance ou par anticipation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de la répartition des fonds comme suit :

DEPENSES	compte 2111 (acquisitions de terrains)	+ 25.000 €
	Compte 21318-75 (travaux Rauly)	+ 100.000 €
	Compte 21318-79 (travaux Salle des Fêtes)	+ 100.000 €
	Compte 2184-75 (mobilier Rauly)	+ 5.000 €
	Compte 2184 (mobilier)	+ 20.000 €
RECETTES	compte 1641 (emprunt en euros)	+ 250.000 €

et de prévoir le remboursement des intérêts par augmentation de crédits comme suit :

DEPENSES	Compte 6611 (intérêts à échéance)	+ 1.200 €
RECETTES	Compte 74121 (dotation solidarité rurale)	+ 1.200 €

Les 2 projets étant terminés, les demandes de paiement des différentes subventions ont été sollicitées. Le crédit à court terme sera donc remboursé dès le versement de ces subventions.

Tarifs des photocopies

Par délibération du 23 mars 2018, le tarif des photocopies demandées par les usagers avait été fixé à 0.20 € le format A4 ;

Par courrier du 7 mai 2018, le contrôle de légalité de la Sous-Préfecture a signalé que le tarif est limité à 0.18 € par arrêté du 6 juin 2006, art. 2, précisant qu'aucun effet rétroactif n'est accepté.

En conséquence, le conseil municipal prend acte et fixe le nouveau tarif à 0.15 € pour un format A4 à compter du 26 mai 2018.

Demande de subvention

Le RPI ayant présenté une demande de participation pour le voyage scolaire du mois de mai, le Conseil Municipal rappelle la subvention de 2.000 € votée au budget 2018 mais souhaite toutefois demander la liste des enfants qui ont participé au voyage.

Il est débattu sur la baisse inquiétante des effectifs des enfants scolarisés sur le RPI

Protection des données

Mme le Maire expose qu'à compter du 25 mai 2018, toutes les structures publiques et privées seront obligées de disposer d'un délégué à la protection des données (DPD), en application du règlement général de protection des données personnelles. Ce délégué n'est pas nécessairement un agent de la collectivité et sa fonction peut être externalisée ou mutualisée.

Le SMICA a envoyé une offre de mutualisation permettant de mettre en place une cellule sur la protection et la sécurité des données à caractères personnelles, en s'engageant à la mettre à disposition des communes qui le souhaitent pour réaliser le traitement leurs données. La prestation donnera lieu à une cotisation annuelle.

Pour la 1^{ère} année, la cotisation s'élève à 810 € (communes de 500 à 1500 hab) et à partir de la seconde année à 540 €

Considérant que la commune ne dispose pas de ressources humaines en interne pour réaliser cette mission de délégué à la protection des données et compte tenu de l'impératif de mutualisation et d'économie, après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la solution proposée ci-dessus par le SMICA et s'engage à payer la cotisation décidée chaque année par le Comité Syndical.

NUMERISATION DES ACTES D'ETAT CIVIL

Mme le Maire a accepté la proposition de numérisation des actes d'état civil de 1903 à 2017 à l'initiative du SMICA afin de permettre la mise en place d'un fichier consultable notamment par les offices notariaux et par les mairies (ce qui permettra de préserver les reliures et feuillets des registres anciens).

Les opérations ont eu lieu à Cransac le 16 mai dernier : 2.638 actes ont été numérisés pour un coût annoncé 0.50 € par acte. Le Conseil municipal approuve la décision de Mme le Maire

SALLE COMMUNALE DE RAULY

Mme le Maire demande aux conseillers de réfléchir sur la dénomination qui pourra être donnée à la structure de Rauly. Après débat, le Conseil Municipal émet son choix.

INAUGURATION DU 15 JUIN : ORGANISATION DE LA RECEPTION

La cérémonie débutera à Rauly à 16 H et se poursuivra à la Salle des Fêtes de St Santin, clôturée par un vin d'honneur dont l'organisation est établie. Les invitations à la population seront distribuées par les conseillers.

Le stationnement sur le parking de la mairie sera réservé aux personnalités officielles et le terrain jouxtant le parking aménagé afin de permettre le stationnement des autres véhicules – le stationnement sur les bas-côtés de la route sera interdit depuis la Mairie jusqu'à Rauly. Des élus volontaires canaliseront la circulation.

Mme le Maire invite les conseillers municipaux à être présents dès 14h30 en Mairie afin de faire connaissance avec Mme DISTEFANO, nouvelle secrétaire de Mairie, remplaçant Mme IMBERT ;

RECEPTION DE LA DELEGATION ESPAGNOLE DE LASPUÑA

La délégation arrivera à SAINT SANTIN le samedi 30 juin 2018 vers 12 H 30 et le déjeuner sera pris dans les familles d'accueil.

- 16h30 – départ pour la visite guidée de Conques et retour à 19 h
- 20h00 – repas festif à la salle des fêtes de ST JULIEN
- 10h00 – dimanche 1^{er} juillet : visite guidée de FIGEAC
- 13h00 – repas à la salle des fêtes de SAINT SANTIN

Les menus des 2 repas sont arrêtés. Une réunion préparatoire aura lieu le 25 juin 2018 à la petite salle de réunion de la Mairie et la préparation des salles aura lieu le 29 juin à partir de 14h30.

Les inscriptions aux repas seront distribuées à l'ensemble de la population par les Conseillers

Il est rappelé au Conseil Municipal que tous les frais inhérents à la réception de nos hôtes espagnols sont entièrement financés sans faire appel au budget de la Commune.

QUESTIONS DIVERSES

Réouverture du café Le Saint Santin : les débuts sont prometteurs et la fréquentation satisfaisante.

Personnel technique : un nouvel adjoint technique contractuel a été embauché en remplacement de Daniel ROBERT et suite au départ de Jean-Marie MOTARD

Sacristie de l'église St Julien : suite à la chute du plafond, une expertise sera diligentée par Groupama

Stade AveyCan : la présence d'excrément de chiens errants sur le stade cause problème lors des animations. La commission Aveyron/Cantal avait validé lors de la réunion en date du 6 juin 2017 la pose d'une clôture autour du terrain et l'urgence de la situation rappelée par mail le 14 septembre 2017 à M. BROUSSAL, décision restée en instance par la Commune de St Santin de Maurs qui ne donnait son aval. Au vu de la problématique

actuelle, l'avis de M. BROUSSAL serait désormais favorable. La programmation de ces travaux devrait intervenir.

Comité des fêtes : tous les ans, le comité sollicite la mise à disposition du camion communal pour y déposer les poubelles. Il est débattu du sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h 50

ARMAND Maurice	AURIERES Jean-Marie	AURIERES Maurice
CARRIERE Hervé	COUDERC Michèle	COUDON Marc
FEYT Dominique	FRAUX Michel	GRYSOLE Colette
IMBERT Sébastien	LESCURE Stéphanie	MOLINIER-PORTE Noëlle
PRONZAC Claudette	ROUALDES Dominique	